

- 1 Actus franciliennes ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 2 Indemnisation des démissionnaires: un choc financier pour l'Unédic.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 3 Assurance-chômage : Bercy table sur un retour dans le vert en 2020 .....**Erreur ! Signet non défini.**
- 4 Assurance chômage : quelles sont les nouvelles règles applicables ? .....**Erreur ! Signet non défini.**
- 5 Macron fixe un nouveau cap pour l'industrie française ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 6 La French Fab veut dépoussiérer l'industrie française..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7 Des Renault autonomes rouleront à Rouen en 2018 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8 Ile-de-France : les salariés de Vélib' au tribunal pour leurs emplois **Erreur ! Signet non défini.**
- 9 Nokia confirme les suppressions d'emplois mais promet d'embaucher des ingénieurs.. **Erreur ! Signet non défini.**
- 10 Pénibilité : l'obligation de suivi de l'exposition aux risques chimiques supprimée..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 11 ISF: le piège des taxes «m'as-tu vu» ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 12 La question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie s'invite à l'ONU ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 13 La Catalogne avance vers une déclaration unilatérale d'indépendance ..**Erreur ! Signet non défini.**
- 14 Donald Trump menace le fonctionnement de l'OMC ..... **Erreur ! Signet non défini.**

## **::: ILE-DE-FRANCE**

### **20 MINUTES – 04/10/2017**

#### **1 Paris: Le passe Navigo évolue en un «porte-monnaie électronique»**



Au 1er août 2017, le passe Navigo est passé à 75,20 euros soit une augmentation de 3% en un an.

#### **INFO «20 MINUTES» Ile-de-France Mobilités vote ce mardi la création de nouveaux services autour du passe Navigo...**

Un passe davantage connecté. Ce mardi, de nouveaux services Navigo vont être votés au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités (anciennement Stif). Objectif : « Simplifier la vie des Franciliens et leur faire gagner du temps », note la région Ile-de-France, sous la houlette de sa présidente, Valérie Pécresse. Alors, comment va évoluer ce passe ? *20 Minutes* en détaille les contours.

## Navigo sur son téléphone

L'application [ViaNavigo](#) – qui permet actuellement de calculer son itinéraire – permettra désormais de paramétrer ses informations personnelles sur son compte Navigo, de payer son forfait chaque mois et de se servir de son smartphone comme d'une carte Navigo. « Finies les files d'attentes au début du mois pour aller recharger à la borne. Tout se fait depuis l'application », note Ile-de-France Mobilités.

Après avoir été chargé via l'interface ViaNavigo, le forfait Navigo sera installé sur la carte SIM du téléphone, pour « une sécurisation maximale des données ». Pas besoin donc d'avoir de la batterie pour passer le portique. « Le service va se déployer au plus tard en 2019, et nous sommes même en train de discuter avec les opérateurs de transports et de téléphonie pour le déployer dès la rentrée 2018 », mentionne-t-on à la région. Ile-de-France Mobilités estime à 2,1 millions le nombre d'utilisateurs occasionnels qui pourraient être intéressés par un tel service. 900 000 y seront éligibles dès 2019.

En parallèle, et pour compléter ces nouveaux services sur mobile, un nouveau passe Navigo va être créé. Non nominatif, il sera « un porte-monnaie électronique ». Soit un support pour les carnets de tickets de métro qui ne seront alors plus vendus. C'est donc la première étape vers la suppression totale du ticket ainsi que les forfaits semaine.

**Romain Lescurieux**

## FRANCE BLEU – 04/10/2017

### **2 Ile-de-France : les buralistes organisent une opération escargot de Maisons-Alfort à Paris**



Les buralistes en colère organisent une opération escargot mercredi matin en Ile-de-France. Une cinquantaine de voitures sont parties de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) à 7h15 direction Paris.

Une cinquantaines de voitures conduites par des buralistes en colère sont parties de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) vers 7h15 ce mercredi matin. Ils ont décidé d'organiser une opération escargot jusqu'à Paris. A la mi-journée, ils ont prévu de déverser 1,2 tonnes de carottes devant le ministère de la Santé.

Les buralistes protestent contre la hausse du prix du paquet de cigarettes qui doit atteindre 10 euros d'ici 2020. Ils réclament un "plan Marshall" pour la profession. Selon eux 5.000 buralistes sont menacés.

En Ile-de-France, Bernard Gasq président de la fédération des buralistes franciliens veut aussi dénoncer "*la contrebande de cigarettes qui tue les buralistes*". Il réclame une traçabilité des paquets de cigarettes. Dans notre région, "une trentaine de buralistes devraient mettre la clé sous la porte cette année 2017". Il rappelle aussi que "*les buralistes c'est 100.000 emplois directs*".

LE PARISIEN – 04/10/2017

### **3 Aéroport de Roissy : quatre maires vent debout contre le Grand Paris**



Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, juillet 2017. En appui des élus locaux, le président du conseil départemental, Jean-Jacques Barboux (LR), craint de voir la Seine-et-Marne amputée de la zone aéroportuaire ainsi que de ses retombées fiscales, économiques et sociales.

**Les maires de Mitry-Mory, Compans, Le Mesnil-Amelot, Mauregard s'opposent catégoriquement à l'éventualité de l'intégration de leurs communes et de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle dans la Métropole du Grand Paris.**

« On nous a déjà coupé les bras en nous intégrant dans la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF), on va nous couper les jambes si on nous rattache à la Métropole du Grand Paris (MGP)... » Pour le maire de Compans, Joël Marion (SE), rejoindre la MGP signifierait la fin de l'autonomie de sa commune.

Tout comme lui, les maires de Mitry-Mory, de Mauregard et du Mesnil-Amelot sont fermement opposés à l'absorption de leurs communes. C'est pourtant le projet que défendrait l'Etat selon le président du conseil départemental, Jean-Jacques Barboux (LR), qui craint de voir la Seine-et-Marne amputée de la zone aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle ainsi que de ses retombées fiscales, économiques et sociales.

But de la manœuvre : absorber ces quatre communes seine-et-marnaises ainsi que, côté Val-d'Oise Roissy-en-France et Épiiais-lès-Louvres pour que l'ensemble de l'emprise de l'aéroport se retrouve dans le Grand Paris, au grand dam des maires qui redoutent d'être les parents pauvres de ce nouvel ensemble.

« Depuis début 2016, le transfert de compétences vers la nouvelle intercommunalité n'est toujours pas achevé. Si nous intégrons un territoire aussi grand les politiques ne se feront plus à la bonne échelle et au détriment des habitants », déplore Charlotte Blandiot-Faride (PCF), la maire de Mitry-Mory.

Une intégration qui passe d'autant plus mal que la future ligne 17 du Grand Paris Express qui doit relier Le Mesnil-Amelot à la gare RER du Bourget **devrait faire les frais des prochains arbitrages financiers** du gouvernement.

« Nous avons absolument besoin que le tronçon nord de la ligne déclarée d'utilité publique et qui était dans le dossier de candidature de Paris pour les Jeux olympiques 2024, se fasse. Il est hors de question de voir les trains faire demi-tour juste à l'entrée de notre commune ! », s'insurge Alain Aubry (SE), le maire du Mesnil-Amelot.

S'ils avancent pour le moment en ordre dispersé, les différents maires comptent sur l'intercommunalité pour porter leurs voix à Matignon. Le conseil communautaire de la CARPF a demandé à l'unanimité jeudi un rendez-vous d'urgence avec le Premier ministre sur ces deux sujets.

Autre initiative susceptible d'aider les communes : la création d'un groupement d'intérêt réunissant quatre intercommunalités de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, [annoncée lundi à Meaux](#). « Il y a une cohérence à ce que l'aéroport reste dans le territoire du département qui doit bénéficier des retombées économiques et pas seulement des nuisances aériennes et routières », estime Alain Aubry.

« Un groupe parlementaire est en place à l'Assemblée nationale pour travailler avec les élus du secteur. Je suivrai les évolutions du dossier pour prendre des décisions d'intérêt général », tente de rassurer Rodrigue Kokouendo (LREM), député de la 7<sup>e</sup> circonscription qui englobe les communes seine-et-marnaises concernées.

## **::: ECONOMIE**

**LE FIGARO – 04/10/2017**

### **4 Le Maire dévoile les premières pistes de sa future loi pour les PME**



**Le texte pourrait abaisser le plafond légal des délais de paiement, aujourd'hui fixé à 60 jours.**

Bruno Le Maire aime la course de fond. Alors qu'il vient de boucler le dossier du rapprochement [entre Alstom et Siemens](#) et que le projet de [budget 2018](#) va commencer son examen au Parlement sur fond de tensions autour des mesures fiscales, le ministre de l'Économie a dévoilé ce mardi les premières pistes du texte destiné à favoriser le développement des PME. Un texte qu'il portera au printemps 2018.

Bruno Le Maire a fait ces confidences alors qu'il était invité à débattre avec des chefs d'entreprise par le cabinet de juristes spécialisés dans le recouvrement de créances Arc. En introduction, le cabinet a rendu publics les résultats inquiétants de son septième baromètre sur les délais de paiement. Selon cette enquête réalisée par l'Ifop auprès de 359 entreprises de 50 salariés et plus, le retard moyen des délais de paiement des PME [est passé de 11,8 jours en 2016 à 14,5 jours en 2017](#).

Le sujet est crucial, car les retards de paiement représentent 15 milliards d'euros de ressources non mobilisables pour les TPE/PME et sont responsables de 15.000 défaillances d'entreprise par an, soit une faillite sur quatre. Après Benoît Hamon en 2014, Emmanuel Macron en 2015 et Michel Sapin en 2016, Bruno Le Maire va donc s'attaquer à son tour aux mauvais payeurs. « Je suis favorable à un durcissement du **name and shame** (pratique introduite en 2015 consistant à rendre public le nom des entreprises fautives, NDLR), à la diminution du plafond légal de délai de paiement et à ce qu'on aille plus loin sur la facturation électronique, a-t-il déclaré. Ces trois

mesures pourraient parfaitement trouver leur place dans le projet de loi que je porterai en avril prochain.»

## **Numérisation des PME**

Bercy a déjà beaucoup durci la législation sur les délais de paiement, qui ne peuvent pas dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou, à titre dérogatoire, 45 jours fin de mois, si les deux parties se sont mises d'accord. Les contrôles de l'administration se sont multipliés (2500 en 2016) et les sanctions ont été durcies. Elles peuvent, depuis la loi Sapin 2, atteindre 2 millions d'euros. En outre, le nom des coupables, à partir d'un certain montant, est connu. Pas moins de 17 entreprises de grande taille, de Biogaran à Pfizer, en passant par Macif, Axa Technology Services ou Alstom Information, ont ainsi été mises à l'amende sur les huit premiers mois de 2017. Et ce pour un montant total de 3,63 millions d'euros, soit 1 million de plus que sur la même période en 2016 et 2,2 millions de plus qu'en 2015.

Bruno Le Maire avait annoncé mi-juillet, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée, son intention de porter un texte pour les PME. «De septembre 2017 à janvier 2018, des parlementaires en missions seront nommés, et j'inviterai cinq à dix grandes entreprises pour échanger avec des PME sur des questions telles que les délais de paiement, le chômage technique et le soutien en temps de crise», avait-il expliqué. L'ambition est restée, mais le calendrier prévu a été décalé. Les groupes de travail, qui doivent plancher sur le texte afin qu'il «soit le plus proche possible des attentes des Français», devraient être constitués dans les prochains jours.

Début septembre, lors du lancement du nouveau fonds de crédit privé Eiffel de l'homme d'affaires Jacques Veyrat, Benjamin Griveaux avait précisé que les parlementaires travailleraient en binôme avec des financiers, des chefs d'entreprise ou des entrepreneurs. «Si nous voulons transformer notre modèle économique, il nous faut des regards extérieurs et changer nos habitudes», avait assumé le secrétaire d'État à l'Économie. Le projet de loi ambitionne de faire émerger le «Mittelstand à la française» dont tous les gouvernements ont rêvé. À cette fin, il devra s'attaquer à plusieurs faiblesses hexagonales bien connues liées au financement des PME, à leur numérisation ou leur capacité à exporter.

**Anne de Guigné**

## **LES ECHOS – 04/10/2017**

### **5 Numérique : la boîte à outils du Medef**

**Après les Mooc, des formations en ligne, l'organisation patronale renforce son auto diagnostic sur la maturité digitale lancé il y a un an, le « diag numérique ».**

Alors que la polémique battait son plein, l'an dernier, sur le manque d'accompagnement numérique des PME françaises, l'organisation patronale s'est positionnée sur le sujet. En octobre 2016, le Medef a mis en ligne un autodiagnostic, le site [www.diag-numerique.fr](http://www.diag-numerique.fr), sur l'état de maturité des PME et TPE. Une évaluation gratuite et garantie « *en dix minutes* ».

#### **Des retardataires aux précurseurs**

Le chef d'entreprise y répond à une batterie de questions, et le verdict tombe sur le niveau atteint. A ce jour, 12.500 connexions ont été enregistrées (dont 2.174 répondants ont laissé tous les renseignements sur la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, etc.). 39 % sont des « suiveurs », 36 % des « expérimentateurs » et seulement 10 % des « précurseurs ». Enfin, en peloton de queue, les moins impliqués, 11 % sont des « observateurs », et 3 % des « retardataires ». De

relatifs bons résultats. « *Ce sont très vraisemblablement des entreprises déjà sensibles au sujet qui font l'exercice en premier* », admet-on au Medef.

## **Chantier de longue haleine**

Les régions Ile-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, sont les plus performantes. Pour accompagner le dirigeant dans ce changement, le site propose des vidéos de cas pratiques, des témoignages, et des conseils d'autres patrons. « *Cette transformation ne se fera pas en quelques jours, c'est un chantier de longue haleine* », insiste Christian Poyau, président du comité transformation numérique du Medef. Certaines fédérations - comme le textile et bientôt la propreté et la chimie - l'ont adapté à leurs propres problématiques. En Bretagne, il sera utilisé dans le cadre d'un projet sur les compétences numériques incluant la région, Opcalia et des acteurs privés.

## **Une plate-forme d'aide au financement**

L'organisation patronale avait déployé auparavant des Mooc - des formations en ligne - destinés aux adhérents. Elle organise aussi son université du numérique. « *La formation étant un élément essentiel, nous réfléchissons à une sorte de guichet qui recensera les outils de financement dans ce domaine* », explique Christian Poyau. L'organisation patronale compte aussi sur sa plate-forme digitale de financement, [Medef accélérateur d'investissement \(MAI\)](#), lancée mardi, qui mettra en relation les besoins des PME et les organismes financiers partenaires, pour aider les entreprises à prendre le virage du numérique.

## **Marion Kindermans**

## **LE FIGARO – 04/10/2017**

### **6 Le Medef lance une plateforme pour doper le financement des TPE**



**La plateforme digitale Medef Accélérateur d'investissement doit permettre aux entreprises, en plus du crédit bancaire, de bénéficier de financements de plus longue durée, du type fonds propres ou prêts obligataires.**

Plus haut et plus fort! «La situation économique mondiale donne des signes d'amélioration et le climat des affaires est à l'éclaircie, alors il faut pousser les feux le plus loin et le plus fort possible pour que nos TPE et PME investissent davantage», indique Pierre Gattaz en introduction au lancement de son nouveau bébé, [la plateforme digitale Medef Accélérateur d'investissement \(MAI\)](#). L'objectif de ce nouveau dispositif, élaboré avec les représentants des institutions financières et bancaires? Permettre aux entreprises, en plus du crédit bancaire, de bénéficier de financements de plus longue durée, du type fonds propres ou prêts obligataires.

«Nous avons vu trop de boîtes tomber par insuffisance de cash, par manque d'anticipation, justifie Jean-Pierre Girard, patron d'Eurogerm, société dijonnaise spécialisée dans les ingrédients alimentaires, et président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania). Une entreprise qui n'investit pas pendant cinq ans se met en danger, et on peut éviter cela en



encourageant nos TPE et PME à avoir une stratégie financière, en les aidant à décoder les outils financiers. C'est pourquoi cette plateforme se veut simple et pragmatique.»

Le dispositif MAI est concrètement destiné aux PME solvables, ayant au moins trois ans d'existence et réalisant entre 1 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour entrer sur la plateforme et y déposer sa demande de financement, le chef d'entreprise a simplement besoin de son numéro de Siren, d'une pièce d'identité et de son Kbis. Après vérification de la solvabilité de sa société, il est ensuite mis en relation directe avec des fonds partenaires qui offrent le produit recherché, puis il fait son choix entre les différentes propositions.

### **500 millions d'euros par an**

Des solutions d'accompagnement et de formation, notamment avec BPI Université et Ambition PME Levée de fonds, un programme mis en œuvre par le Medef Auvergne-Rhône-Alpes, seront également proposées au chef d'entreprise. «Il faut mettre dans la tête des dirigeants cette capacité à se faire accompagner et mentorer», justifie ainsi Jean-Pierre Girard.

L'objectif du dispositif Medef Accélérateur d'investissement est de diriger 500 millions d'euros de financement par an vers 500 entreprises. «C'est l'emploi et surtout l'emploi local qu'il y a derrière ces enjeux d'investissement», plaide encore [Pierre Gattaz](#), non sans rappeler en passant que l'Hexagone manque cruellement d'entreprises de taille intermédiaire (ETI): seulement 4500, contre près de 10.000 en Grande-Bretagne et 125.000 en Allemagne. Par cette initiative, le Medef ambitionne donc de faire grandir les TPE en PME et les PME en ETI «et idéalement en grands groupes dans les dix, vingt prochaines années», assure le président du Medef.

[Corinne Caillaud](#)

## **LES ECHOS – 04/10/2017**

### **7 L'exécutif s'engage sur les heures supplémentaires défiscalisées**



**La mesure controversée est chiffrée à 3,5 milliards d'euros, et fait officiellement partie des 21 milliards de baisses d'impôts prévus dans le quinquennat.**

Non, elle n'a pas été enterrée ! La défiscalisation des heures supplémentaires (ou, plus précisément, l'exonération de cotisations) reste bien au programme du gouvernement. C'est ce qui ressort du [Rapport économique, social et financier publié ce mardi](#) par Bercy à l'occasion du projet de budget 2018. Le document mentionne officiellement la mesure parmi toutes les baisses d'impôts programmées durant le quinquennat. Mieux, son coût est même chiffré à 3,5 milliards d'euros, légèrement au-dessus des 3 milliards généralement avancés.

Cela marque donc une inflexion par rapport au flou entretenu par le gouvernement autour du retour de ce dispositif phare des années Sarkozy. Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait assumé de rétablir cette défiscalisation des heures supplémentaires supprimée par François Hollande lors de son arrivée à l'Élysée en 2012. Mais depuis mai 2017, plus rien ou presque : la

mesure n'avait même pas été mentionnée dans le discours de politique générale d'Edouard Philippe en juillet.

### **Des effets d'aubaine**

Il est vrai que si le dispositif est apprécié des milieux populaires et des classes moyennes, il suscite [le scepticisme des économistes comme de certains experts à Bercy](#) qui critiquent les effets d'aubaine engendrés. Au sein du gouvernement, seul Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics et tenant de la [sensibilité](#) de droite sociale, [s'était publiquement engagé en sa faveur](#) .

Tout n'est pas encore clarifié. Ainsi le gouvernement se garde bien de donner une date précise. Néanmoins, s'il veut tenir son objectif officiel de 21,2 milliards de réduction de prélèvements obligatoires (environ 1 point de PIB), il faudra bien retrouver ces quelque 3,5 milliards d'une façon ou d'une autre.

**Renaud Honoré**

## **LES ECHOS – 04/10/2017**

### **8 Le CICE a eu un impact «positif mais modéré» sur l'emploi**



**Le comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi estime que la mesure a créé 100.000 emplois entre 2013 et 2015. Les impacts sur les investissements et les exportations ne sont toujours pas démontrés.**

L'économie n'est pas encore tout à fait une science exacte. Les conclusions du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), présentées mardi, ne permettent en effet toujours pas de trancher définitivement sur l'impact de cette mesure phare du quinquennat de François Hollande. Le comité, au sein duquel siègent les partenaires sociaux, estime que les études qu'il a commandées auprès de deux laboratoires de recherche et de l'Insee « *ne lèvent pas toutes les incertitudes entourant l'effet du CICE sur l'emploi. Un effet positif mais modéré [...] paraît le plus vraisemblable, de l'ordre de 100.000 emplois sauvegardés ou créés sur la période 2013-2015* ». Une fourchette très large.

### **20 milliards d'euros en 2015**

Une chose est sûre, les créations d'emplois sont moindres que ce qui était espéré par le gouvernement précédent. Le CICE, qui s'applique sur tous les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et correspond à 6 % de la masse salariale concernée, représente pourtant une somme proche de 20 milliards d'euros pour l'année 2015.

Par ailleurs, il semble que le dispositif n'a pas eu d'impact sur l'investissement, la recherche et développement et les exportations. Outre l'investissement et les embauches, le CICE peut être



utilisé par les entreprises pour augmenter les salaires, pour baisser leurs prix de vente ou alors pour augmenter leurs marges.

Si les études « *n'observent pas de ralentissement des salaires* » juste en dessous du seuil de 2,5 SMIC, « *le CICE aurait plutôt joué positivement sur les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures* », reconnaît le comité de suivi. Ce qui n'était pas l'objectif de la mesure.

### **Une partie utilisée en baisse de prix**

Par ailleurs, l'Insee qui s'est intéressée au comportement des entreprises en matière de prix conclut que « *les entreprises les plus bénéficiaires ont transmis une partie de leur CICE à leurs entreprises clientes ou donneuses d'ordre, en réduisant ou en limitant la hausse des prix des biens et services qu'elles leur vendent* ». Il s'agit notamment de secteurs comme la construction spécialisée ou encore la métallurgie. Enfin, « *le CICE a conduit à une amélioration des marges des entreprises* », selon le comité de suivi. Si cette hausse n'est pas chiffrée, Bercy compte dessus encore l'année prochaine.

**Guillaume de Calignon**

## **LES ECHOS – 04/10/2017**

### **9 Pénibilité : le nouveau dispositif va coûter moins de 200 millions en 2018**



Le nouveau dispositif pénibilité devrait coûter un peu moins de 200 millions d'euros en 2018 à la caisse accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) de la Sécurité sociale.

**Avec la réforme de la pénibilité, la Sécurité sociale va devoir financer 186 millions d'euros l'an prochain au titre du nouveau compte professionnel de prévention et pour les départs anticipés à la retraite.**

On est encore loin de la «*bombe à retardement* » dénoncée par le patronat au moment de la mise en oeuvre du compte pénibilité. Le nouveau dispositif, rebaptisé «*compte professionnel de prévention* », devrait coûter un peu moins de 200 millions d'euros en 2018 à la caisse accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) de la Sécurité sociale. Selon les indications contenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le montant total des dépenses se décompose en 82 millions d'euros au titre des départs anticipés à la retraite, et 104 millions d'euros pour le compte professionnel de prévention à proprement parler.

### **Deux étages**

La réforme arrêtée début juillet par le gouvernement d'Edouard Philippe dans le cadre des ordonnances réformant le Code du travail, décompose en effet le précédent compte pénibilité en deux dispositifs. Le premier reprend les six premiers facteurs de pénibilité de la réforme Hollande (travail de nuit, en équipes alternantes, en milieu hyperbarre, au bruit, aux températures extrêmes

et au travail répétitif). L'exposition à ces six facteurs, dont la mesure a été jugée praticable par l'employeur, donne droit au salarié concerné à des heures de formation professionnelle, à du temps partiel ou à des trimestres de majoration de la durée d'assurance-retraite. Soit un coût de 104 millions d'euros.

### Taux d'incapacité professionnelle

Le deuxième étage de la réforme concerne les salariés exposés à trois autres facteurs de risque, « dont l'évaluation était particulièrement complexe », selon le texte de l'ordonnance : les postures pénibles, le port de charges lourdes et les vibrations mécaniques. Pour ces trois facteurs, le salarié devra passer devant une commission médicale qui déterminera son taux d'incapacité professionnelle. Au delà de 10% d'incapacité, un départ anticipé à la retraite (issu de la réforme des retraites de novembre 2010) est autorisé.

Le cas des risques chimiques n'est pas encore bien arrêté car les pathologies engendrées par ce type de risques ne sont la plupart du temps pas détectables au moment du départ à la retraite, et peuvent survenir des années après, d'où l'importance du suivi des expositions tout au long de la carrière.

Sur ces facteurs, il en coûtera 82 millions d'euros à la caisse ATMP, en augmentation de 20% par rapport à 2017 car l'ordonnance élargit l'accès au dispositif en supprimant la condition d'exposition de dix-sept ans pour les victimes de maladies professionnelles atteintes d'un niveau d'incapacité permanent entre 10% et 19%.

### Effet cumulatif

Le coût du dispositif est largement couvert par la branche ATMP car celle-ci est dans le vert depuis 2013 avec un surplus estimé à 1 milliard cette année. Mais la facture du nouveau compte de prévention pourrait grimper rapidement sous l'effet cumulatif du nombre de bénéficiaires. Pour l'heure, le gouvernement n'a pas rendu public ses projections budgétaires.

**Marie Bellan**

## LES ECHOS – 04/10/2017

### **10 Budget : les ménages modestes gagneront le plus en pouvoir d'achat**



**+ DOCUMENT - Alors que la critique se fait virulente sur l'équilibre du budget 2018, une étude du Trésor évalue l'impact des baisses d'impôt et des hausses de prestations sur le niveau de vie des ménages. Les 10 % les plus modestes devraient gagner 2,9 % en pouvoir d'achat d'ici à 2022.**

C'est un « budget injuste et bourré d'astuces » pour Eric Woerth , président LR de la Commission des finances de l'Assemblée. Un retour « au Moyen-Age fiscal », pour l'opposition socialiste , qui

a adressé un courrier aux députés de la majorité. Alors que la critique se fait de plus en plus virulente sur l'équilibre du [budget 2018](#), Bercy vient de publier, en annexe de celui-ci, une évaluation éclairant ce débat. La direction du Trésor a estimé l'impact de l'ensemble des baisses d'impôts et hausses de prestations (la baisse de 5 euros des APL est aussi comptabilisée) prévues d'ici à 2022 sur le pouvoir d'achat des ménages, pour chaque décile de niveau de vie.

### **Gain de niveau de vie**

Il en ressort que c'est dans les tranches de revenus les plus basses que le gain en niveau de vie apparaît le plus élevé. Il va de 2,9 % pour les 10 % les plus modestes (en dessous d'un revenu annuel de 13.600 euros environ) à 2,7 % pour le quatrième décile (entre 21.000 et 25.000 euros). Les 20 % des ménages les plus modestes bénéficient surtout de la revalorisation du minimum vieillesse, ainsi que de la hausse exceptionnelle du RSA en septembre 2017 (décidée par François Hollande).

Dans les quatre premiers déciles, c'est aussi la hausse de la prime d'activité qui constitue un coup de pouce important. Pour les classes moyennes, entre le 4<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> décile (entre 21.000 et 41.000 euros de revenus annuels), le gain en matière de pouvoir d'achat est très proche et se situe entre 2 % et 2,7 %. Il tient surtout à l'exonération de taxe d'habitation dont bénéficient pleinement ces ménages. Pour ces derniers, [la bascule de cotisations salariales sur la CSG](#) aura en outre un effet positif significatif.

### **Suppression de l'ISF**

Au-delà de ce niveau de revenus, c'est surtout [la suppression de l'ISF](#), remplacé par un impôt sur la fortune immobilière, qui avantagera les ménages. Mais tout le monde n'en bénéficiera pas : seuls 1 % des contribuables sont redevables de cet impôt.

Ainsi, les 20 % de ménages les plus aisés bénéficieront peu des baisses d'impôts, sauf s'ils sont assujettis à l'ISF. Dans cette catégorie de revenus, les salariés seront gagnants avec la bascule de cotisations, mais la hausse de CSG fera des perdants chez les retraités et ceux qui perçoivent d'importants revenus locatifs.

### **Clef de lecture**

Dans cette étude, Bercy aboutit à [des conclusions différentes de celles de l'OFCE](#), un think tank classé à gauche, et qui avait montré que les baisses d'impôts bénéficiaient en grande partie aux plus aisés. D'une part, la clef de lecture n'est pas la même : le Trésor évalue le gain en pouvoir d'achat par rapport au revenu. Ce gain peut être significatif sur un petit revenu lorsque, par exemple, la prime d'activité est relevée de 100 euros. Dans les travaux de l'OFCE, le chiffre qui avait frappé les esprits est la part des mesures fiscales accordées au décile de revenu le plus élevé (46 %).

En outre, le think tank a retenu un coût de 4 milliards d'euros pour le prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital, contre 1,9 milliard pour Bercy. Ce qui influe nettement sur les conclusions.

### **Impact de la fiscalité verte**

Enfin, cette étude du Trésor a le mérite de chiffrer l'impact sur le pouvoir d'achat de l'augmentation des taxes sur le tabac et de la fiscalité écologique. Il s'avère que la montée en puissance de la taxe carbone et la convergence entre l'essence et le diesel rognent en partie les gains de pouvoir d'achat liés aux baisses d'impôts.

Si l'on déduit les effets de cette nouvelle fiscalité, la hausse du niveau de vie moyen n'est plus que de 1,1 % d'ici à 2022, au lieu de 1,7 %. Elle atteint encore 2,1% pour le premier décile, et reste supérieure à 1 % jusqu'au septième décile. Mais les ménages du neuvième décile (49.300 à

63.200 euros de revenus annuels) et ceux du dixième décile qui ne paient pas l'ISF seraient légèrement perdants (-0,2% pour le neuvième décile) sur l'ensemble du quinquennat.

**VIDEO** (Budget 2018 : ce qui change pour les ménages) + **DOCUMENT** (Les explications de la direction du Trésor) : <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030654060049-budget-les-menages-modestes-gagneront-le-plus-en-pouvoir-dachat-2119204.php>

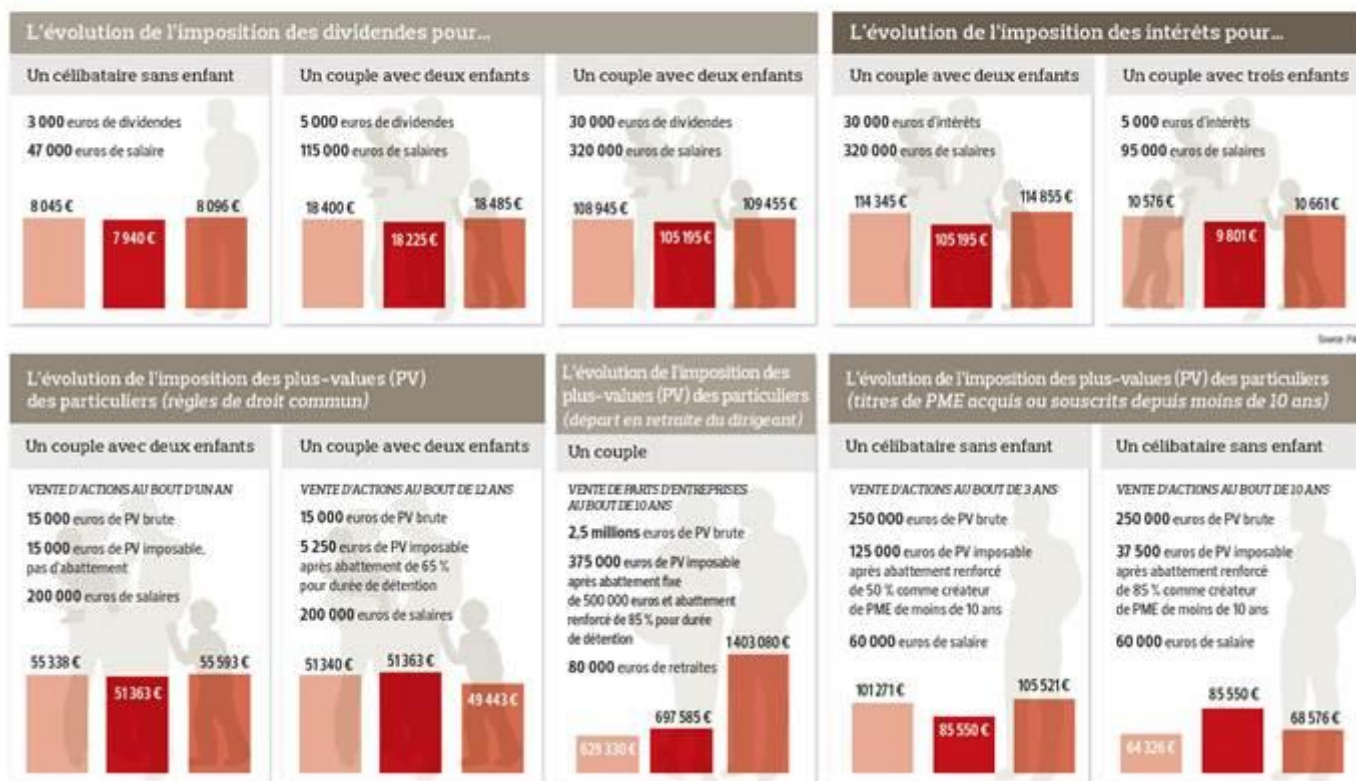
Ingrid Feuerstein

## LE FIGARO – 04/10/2017

### 11 Flat tax sur le capital : une bonne affaire pour les épargnants

#### Dix simulations d'évolution de la fiscalité des revenus du capital

- DISPOSITIF DE TAXATION AVANT RÉFORME (IMPÔT SUR LE REVENU PLUS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX) EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017
- PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE (PFU) DE 30% APPLICABLE SUR LES REVENUS DU CAPITAL DU CONTRIBUABLE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018
- TAXATION DES REVENUS DU CAPITAL SI LE CONTRIBUABLE OPTÉ POUR L'IMPOSITION AU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX INCLUS)



**EXCLUSIF - Célibataires, couples avec ou sans enfants... Découvrez ce que la mise en place du prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital («flat tax») va changer sur vos impôts avec les simulations réalisées pour *Le Figaro* par le cabinet Fidal.**

Il fait moins parler de lui que la disparition de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), mais ses conséquences seront au moins aussi puissantes. Le futur prélèvement forfaitaire unique (PFU) abaissera pourtant, et souvent puissamment, l'imposition des revenus financiers. C'est ce que démontrent en tout cas les simulations réalisées par le cabinet Fidal pour *Le Figaro* pour tenter de mesurer les gagnants et les perdants de ce big bang fiscal. «Cette mesure, bien que beaucoup moins polémique, est tout aussi positive que la suppression partielle de l'ISF, voire plus puissante dans ses effets», analyse Gaëlle Menu-Lejeune, avocate associée chez Fidal.



Avec cette réforme, le gouvernement Philippe poursuit deux objectifs. Abaisser la fiscalité des revenus financiers, qui a beaucoup augmenté sous le quinquennat Hollande, mais aussi simplifier le système. Jusqu'au 31 décembre, une multitude de prélèvements, de taux et d'abattements règlent l'imposition des intérêts, des dividendes et des plus-values. À partir du 1er janvier prochain, tout cela sera effacé - englobé - par un taux unique de 30 % qui se décompose en deux parties: 12,8 % d'impôt sur le revenu (IR) et 17,2 % de prélèvements sociaux (PS), qui comprennent d'ailleurs la hausse de 1,7 point de CSG appliquée à partir du 1er janvier.

«Nous avons testé beaucoup de situations, et les perdants sont rares», explique ainsi Béatrix Zilberstein et Sarah Lefebvre, de chez Fidal. La flat tax permet en fait d'arasier les taux d'imposition les plus élevés, tirés jusqu'à présent vers le haut par le barème de l'IR, qui taxe jusqu'à 45 % la tranche supérieure des revenus. À partir du 1er janvier 2018, le taux d'IR appliqué aux revenus financiers sera immuable (12,8 %).

L'effet positif du PFU se fera donc sentir plus fortement sur les contribuables aux plus hauts revenus. Ce jeune créateur de start-up qui décide de revendre son entreprise après trois ans et réalise une plus-value de 250.000 euros devrait régler aujourd'hui 101.271 euros d'impôts. L'année prochaine, il n'aurait que 85.550 euros à déboursier au fisc. La réforme lui fera donc économiser 15 % d'impôt! Un cadre célibataire sans enfant qui a gagné 3000 euros de dividendes grâce à ses placements en actions ne paiera en revanche que 1,3% d'impôts en moins après la réforme.

Dans certains cas, le PFU fera toutefois des perdants. Il en va ainsi d'un couple de cadres dirigeants réalisant une plus-value de 15.000 euros en vendant des actions détenues pendant 12 ans. Ils pourront cependant opter pour le système actuel d'imposition. Pour réduire au maximum le nombre de perdants, Bercy a en effet accepté de laisser le choix aux contribuables de choisir entre le PFU et l'ancien système, qui reste particulièrement intéressant pour profiter d'abattements pour durée de détention.

Dans de rares cas, les ménages y perdront de toute façon. D'abord les épargnants qui choisissent de verser [plus de 150.000 euros](#) sur leur assurance-vie se verront appliquer le PFU de 30 % au lieu de la fiscalité avantageuse existant jusqu'à mercredi dernier en cas de détention longue de ce produit d'épargne (23 % d'imposition).

Les autres perdants seront les dirigeants partant à la retraite et vendant leur société après l'avoir détenue durant 10 ans au moins. Ceux-là perdront, à partir du 1er janvier, le bénéfice de l'abattement spécifique de 85 % sur la plus-value de cession (elle ne sera maintenue que pour les seuls créateurs d'entreprise qui optent pour le barème). Ce dispositif exceptionnel s'éteint en effet au 31 décembre et ne sera pas remplacé, sauf à ce que les parlementaires en décident autrement lors de l'examen du projet de budget 2018. Les contribuables concernés conserveront toutefois l'abattement fixe de 500.000 euros.

S'ils jugent positivement cette réforme, les professionnels du patrimoine s'inquiètent de savoir si le taux du PFU restera fixé à 30 %. Les investisseurs ont besoin de stabilité fiscale. Emmanuel Macron le sait et l'a promis durant la campagne: il ne touchera pas deux fois au même impôt durant son quinquennat. Mais, comme il le répète souvent aussi en citant le philosophe Emmanuel Levinas: «La confiance, c'est le problème de l'autre.»

## **Méthodologie**

Ces calculs ont été effectués par le cabinet Fidal, spécialisé en droit des affaires. Ils ont été réalisés à partir du barème de l'impôt sur les revenus 2017 applicable aux revenus de 2016. Par convention, il n'a été tenu compte ni des prélèvements sociaux sur revenus d'activité, ni de la CSG déductible sur le montant imposable des revenus de l'année suivante. Les cessions de titres étudiées sont réalisées pour des titres acquis avant le 1er janvier 2018, la plus-value étant donc déterminée après abattement pour durée de détention.

**Guillaume Guichard**

**LE PARISIEN – 04/10/2017**

## **12 Chez Whirlpool, Macron a fait du social**



Amiens (Somme), mardi. Emmanuel Macron a passé près de trois heures dans l'usine Whirlpool, qui était condamnée à la fermeture il y a encore cinq mois.

**Soucieux de casser son image de « président des riches », le chef de l'Etat en déplacement mardi à Amiens dans l'usine Whirlpool, assure que ses mesures favorisent l'emploi.**

Le décor est le même mais l'ambiance est tout autre... [De la visite mouvementée d'Emmanuel Macron](#) sur le parking de l'usine Whirlpool dans l'entre-deux-tours de la présidentielle, il ne reste plus qu'une banderole de la CGT pour dénoncer les licenciements. Ainsi que l'insoumis François Ruffin pour fustiger les ravages de la mondialisation... Mais les sifflets, les fumigènes et les pneus brûlés ont tous disparu.

Les sèche-linge ont beau être à l'arrêt ou déjà partis en Pologne, les salariés de l'usine ont retrouvé le sourire. « Je suis contente de vous voir dans d'autres circonstances », glisse une employée au président à son arrivée. Et pour cause, l'entreprise, condamnée à la fermeture il y a encore cinq mois, [a finalement trouvé un repreneur](#) : Nicolas Decayeux, un Picard comme Emmanuel Macron, qui ne lâche pas le président d'une semelle au cours de cette visite de près de trois heures.

L'industriel explicite son « projet WN » : « Créer une open factory, réindustrialiser grâce à l'innovation ». L'entrepreneur s'est engagé à reprendre 277 salariés sur les 290 que compte Whirlpool. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) « exemplaire » assure le président, affublé d'un gilet jaune comme l'aréopage des ministres qui l'accompagne. Et une réussite que l'on doit à des « salariés, ouverts au dialogue social, qui n'ont pas pris l'usine en otage », martèle le chef de l'Etat, vantant ses réformes au passage... « Ce serait bien que ça se passe comme ça partout », souffle un syndicaliste « enchanté ».

### **Quid des 300 intérimaires ?**

Mais sur les chaînes de production, le président croise aussi les « bouche-trous » selon les mots d'un intérimaire de 25 ans « tout juste bon à être jeté ». Pour ces quelque 300 précaires, point d'indemnité ou de nouvelle embauche. « Ça n'est pas un point de détail lance le député de la Somme François Ruffin dans un échange poli mais musclé avec le chef de l'Etat. Ils représentent la moitié de la boîte ! » L'auteur du documentaire « Merci patron ! » offre alors au président une occasion en or de se défaire de cette étiquette de président des riches qui lui colle à la peau. Le voilà qui sermonne le patron de l'usine : « Vous utilisez des intérimaires pour faire face à des pics de demande, admoneste-t-il gentiment, mais le dialogue social dans l'entreprise doit permettre d'embaucher au maximum ! C'est le sens des ordonnances. On retire des rigidités, mais la flexibilité, ça doit marcher dans les deux sens ! »



Sur place, les principaux syndicats ne semblent pas voir les choses sous cet angle... « Si notre PSE avait été négocié après les ordonnances, on aurait eu un PSE au rabais ! Heureusement qu'on l'a eu avant la présidentielle », explique Frédérique Chanterelle, de la CFDT, se référant aux dispositions sur le périmètre des licenciements économiques dans les multinationales comme Whirlpool. Ici, la loi Travail ou les mots du président sur « les fainéants » ne sont pas vraiment « la tasse de thé » des ouvriers, selon Patrice Sinoquet, délégué CGT.

Mais pas de quoi troubler la « séquence emploi » du gouvernement, comme la nomme l'Elysée. « Des riches ? Il en faut pour reprendre l'usine, non ? » lance le ministre des comptes publics Gérard Darmanin, en marge de la visite, à une salariée l'interrogeant sur l'ISF ou la baisse des APL. « Pendant des années, on a bien taxé les gens qui réussissaient, conclut le président. Et on a fait quoi ? Des bons plans sociaux, je ne veux pas de ça pour ma région. » Pas sûr qu'un seul déplacement de terrain, fût-il sur ses terres, lui suffise pour apparaître aussi comme le président... des ouvriers.

**Myriam Encaoua**

## L'OPINION – 04/10/2017

### **13 Amazon crée de nouveaux emplois en France sans y payer d'impôts**



#### **Emmanuel Macron a inauguré le nouveau site du groupe américain à Amiens qui annonce également une prochaine implantation dans l'Essonne**

Jeff Bezos poursuit sa conquête de l'hexagone. Faisant inaugurer par Emmanuel Macron, ce mardi, un nouvel entrepôt employant 140 personnes, et 500 à terme, dans la Somme, Amazon France annonce parallèlement sa prochaine implantation dans l'Essonne avec la création de 1000 emplois en trois ans.

« Un coup de com », c'est ainsi qu'un haut responsable de Bercy qualifie l'annonce par Amazon de la création, en octobre 2018, d'un nouvel entrepôt à Brétigny sur Orge dans l'Essonne qui emploiera 1 000 personnes en CDI au bout de trois ans. Un projet, en gestation depuis deux ans, annoncé le jour même de l'inauguration par Emmanuel Macron de l'entrepôt de Boves, à côté d'Amiens. Ce dernier, spécialisé dans les gros colis ( du canapé au canoë-kayak en passant par les grandes boîtes de Lego) emploie 140 personnes avant de monter à 500 d'ici 2020.

Ces deux éléments mettant en avant le groupe américain interviennent juste après le sommet européen de Tallinn au cours duquel le [président de la République française a milité pour une taxation européenne des GAFA](#) (Google, Apple, Facebook, Amazon) en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans les différents pays où ils sont implantés. Une manière d'éviter l'évasion fiscale généralisée qu'ils pratiquent en installant leurs sièges sociaux dans les pays où la fiscalité est la plus douce et où ils font le moins de chiffre d'affaires.

Ainsi, selon les calculs de la banque Morgan Stanley, Amazon Europe sarl, basée au Luxembourg, a réalisé en 2016 quelque [21,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires](#), principalement en Allemagne, au Royaume-Uni et en France (4,4 milliards). Si son bénéfice a chuté l'an dernier à 43 millions

d'euros contre 481 millions en 2015, le choix du Grand Duché lui permet de ne pas payer d'impôts dans ces trois pays à la fiscalité plus lourde où il ne dispose que de succursales.

**Manque à gagner de plusieurs milliards** Comme Amazon est moins rentable que Google ou Apple, Bercy estime à plusieurs milliards d'euros par an le manque à gagner en recettes fiscales issu de ces quatre entreprises, selon nos informations ! Un chiffre sans commune mesure avec les quelques milliers d'emplois créés par Amazon et consorts. Une situation d'autant plus choquante que parallèlement les champions français de la distribution comme Carrefour, Leclerc, Auchan ou Casino payent des impôts dans l'hexagone tout en créant beaucoup d'emplois. Le groupe dirigé par Alexandre Bompard embauche ainsi 11 000 nouveaux CDI chaque année.

Il est vrai que les distributeurs traditionnels ont un ratio de cinq employés pour un million d'euros de chiffre d'affaires quand les e-commerçants n'ont besoin que d'un employé pour le même volume de ventes. Si les géants français accélèrent leur digitalisation, ils sont encore loin du compte. En fonction des chiffres compilés par Morgan Stanley et par Lsa-conso.fr, si Amazon, avec ses 4,4 milliards de ventes n'est qu'au 11ème rang des distributeurs français, il serait à la première place pour les seuls produits non alimentaires. Il est donc logique d'essayer d'enlever la courte échelle fiscale que lui procure le Luxembourg. D'autant qu'après le [rachat du distributeur alimentaire américain](#) Whole Foods Market, Jeff Bezos ne cache pas son intérêt pour un rapprochement avec un distributeur français.

Bruno Le Maire a fait le siège, cet été, de tous ses collègues européens et en a convaincu 19 que ce manque à gagner fiscal était insupportable. Il doit encore s'attacher, dans les toutes prochaines semaines, à trouver une solution permettant de rallier ses homologues luxembourgeois et irlandais en leur proposant des compensations à la perte de recettes fiscales qu'entraînerait une taxation des GAFA sur les ventes réalisées dans chaque pays.

[Renaud Belleville](#)

**LA TRIBUNE – 04/10/2017**

## **14 Orienter les formations vers les besoins des entreprises : l'exemple des Travaux Publics**



**Emmanuel Macron se rend ce mercredi 4 octobre à l'inauguration du nouveau campus des écoles des Travaux Publics d'Egletons qui symbolise l'excellence dans la formation professionnelle aux métiers des TP. Bruno Cavagné, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), appelle ici à ne pas rater le rendez-vous avec la réforme de la formation, et pour cela, à être ambitieux en partant cette fois-ci des besoins du marché du travail pour construire un système de formation efficient.**

Avec notre école d'Egletons qui a aujourd'hui 70 ans, nous nous tournons vers l'avenir. Nous avons rénové nos bâtiments pour passer du pensionnat de l'après-guerre à un établissement incarnant la modernité. Mais ce n'est pas tout. Depuis quelques années, nous transformons la façon même d'envisager la formation pour l'adapter aux besoins de nos entreprises. Et cela fonctionne. Quand les jeunes sortent d'Egletons, ils ont deux, voire trois offres d'emploi.

## **Pour « l'excellence » dans l'apprentissage**

Plus de 80% des 8.000 apprentis des Travaux Publics, partout en France, trouvent un contrat de travail dans les 6 mois après leur sortie de l'école. Forts de nos expériences dans les centres, mais aussi dans nos entreprises, nous croyons plus que jamais en l'apprentissage et misons sur l'excellence de cette filière. Pour cela, nous avons intégré le numérique dans nos formations. L'enseignement académique se fonde désormais en de nouvelles formes plus pédagogiques. Nous développons des projets connectés, intégrons l'évolution des infrastructures, les nouveaux usages, la conduite des nouveaux engins, ou l'innovation des matériaux dans nos formations pour pouvoir répondre aux besoins de nos métiers et aux enjeux de la société.

## **Adaptons les formations à l'évolution des métiers**

Nous ne pouvons pas laisser plus de 100.000 jeunes sortir chaque année de l'école sans qualification ni travail. Un secteur comme le nôtre peut les aider à trouver leur voie. Pour cette raison, nous devons faire entrer les métiers dans les collèges et les lycées. A notre échelle, nous avons créé avec l'Education Nationale des supports de cours à destination des enseignants. Mais ces bonnes expériences doivent être généralisées pour que les jeunes s'engagent dans des formations qui leur procurent un travail. C'est une évidence et pourtant les mentalités ne changent pas. Arrêtons d'opposer l'Education Nationale au monde professionnel.

## **Impliquons davantage les secteurs professionnels**

Ce sont les branches professionnelles qui ont la connaissance générale de leur secteur, qui ont aussi une vision détaillée de l'activité selon les régions ou les spécificités et qui peuvent anticiper les besoins de demain. Nous avons expérimenté un partenariat avec Pôle Emploi, dans le cadre de grands chantiers TP. Nos entreprises ont participé activement à l'information, au recrutement et à l'élaboration des formations des demandeurs d'emploi. L'expérience a été parfaitement concluante : plus de 1.700 chômeurs formés localement et 88% d'insertion dans l'emploi suite à leur formation.

Nous sommes bien évidemment d'accord de prendre notre part à son financement mais nous souhaitons obtenir de meilleurs résultats. Ne ratons pas cette fois le rendez-vous avec la réforme de la formation. Soyons ambitieux. Partons des besoins du marché du travail pour construire un système de formation efficient. Qu'il s'agisse des jeunes, des salariés ou des demandeurs d'emploi, tous doivent être orientés et formés vers des métiers répondant aux besoins des entreprises.

**Par Bruno Cavagné,**

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

**LE PARISIEN – 04/10/2017**

## **15 Logement : Nicolas Hulot veut taxer les « passoires thermiques »**



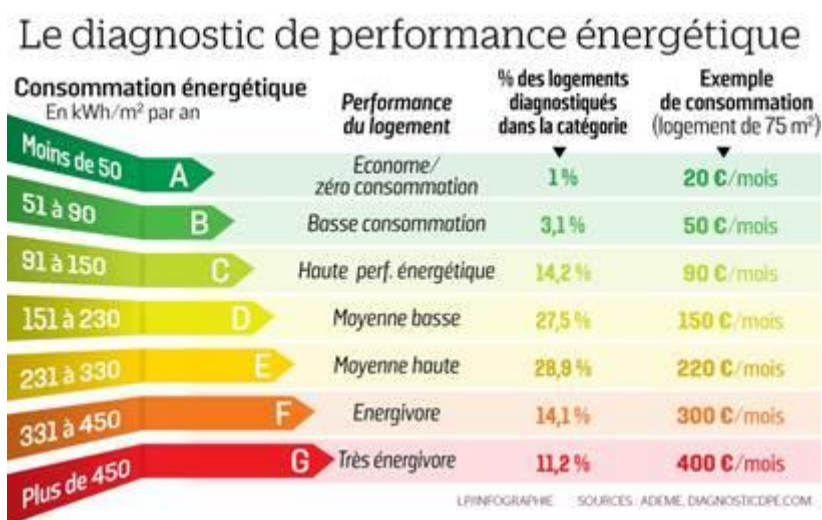
Les propriétaires de logement devront réaliser un diagnostic de performance énergétique, pour évaluer la qualité d'isolation de leur maison ou appartement.

## Pour accélérer la rénovation des logements anciens, le ministre de la Transition énergétique réfléchit à la création d'un bonus-malus en fonction de la qualité de l'isolation et du chauffage.

Nicolas Hulot veut accélérer la rénovation thermique des logements. Après les quatre premières mesures de son [plan climat](#), dévoilé il y a quinze jours — prime à la casse étendue, chèque énergie, crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) transformé en prime et un coup de pouce pour changer de chaudière —, le ministre de la Transition énergétique s'apprête à lancer le deuxième étage de sa fusée. Plus coercitif pour les propriétaires. Après la carotte, le bâton donc.

Dans un document de travail que nous avons pu nous procurer, dans lequel les grandes lignes sont déjà fixées, le ministre propose plusieurs pistes. Notamment la création d'un bonus-malus portant sur la fiscalité des bailleurs, sur le modèle de ce qui existe déjà [dans l'automobile](#). Il s'agirait de taxer plus lourdement le propriétaire d'un logement dont les performances énergétiques sont jugées insuffisantes, du fait d'une mauvaise isolation, ou d'un système de chauffage obsolète ou polluant.

Autre piste : l'obligation de travaux avant toute vente, au risque de voir les droits de mutation (*NDLR : les taxes perçues lors d'une vente immobilière*) augmenter. Dans le cadre d'un logement en location, les coûts de chauffage pourraient être partagés entre le locataire et le propriétaire si la facture est jugée trop élevée du fait d'une importante déperdition énergétique. Et au cas où cela ne suffirait pas, un « passeport énergétique » pourrait aussi être imposé aux plus mauvais élèves, les « passoires énergétiques », classées F ou G, avec des obligations de travaux étalées dans le temps et l'objectif d'obtenir à terme une étiquette A ou B.



Afin de mieux faire passer la pilule, le diagnostic de performance énergétique (DPE), qui permet de mesurer la qualité de l'isolation et du chauffage d'un logement, pourrait bénéficier de la prime qui doit remplacer en 2019 le crédit d'impôt pour la transition énergétique. Celle-ci pourra être versée dès le lancement des travaux et non plus à la fin, comme c'est aujourd'hui le cas. La disparition du CITE, qui coûte 1,8 milliard d'euros par an, devrait se traduire par une économie de 800 millions d'euros pour les caisses de l'Etat.

« La RT 2012 (*NDLR : la réglementation thermique en vigueur*) a permis d'augmenter le niveau des normes sur les bâtiments neufs, peut-on lire dans ce document de travail. Sauf qu'ils ne représentent chaque année que 1 % du parc [de logements]. Le parc existant, dont l'efficacité énergétique est très inférieure, constituera donc un axe d'amélioration prioritaire. »

## Un objectif ambitieux

Sous le précédent quinquennat, Delphine Bathot et Cécile Duflot, respectivement ex-ministres de l'Energie et du Logement, avaient déjà lancé en 2013 un grand chantier avec un objectif de 500 000 logements rénovés par an. En 2014, selon la dernière enquête menée par l'Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement, 288 000 logements privés ont été rénovés par an sur l'objectif des 380 000. Et dans le parc social, 105 000 par an sur 120 000 prévus.

L'objectif de Nicolas Hulot est encore plus ambitieux : rénover en dix ans toutes les « passoires thermiques » occupées par les ménages les plus modestes, soit, selon le document, entre 7 et 8 millions de logements.

## Travaux d'isolation : le bâtiment inquiet

Emmanuel Macron est attendu de pied ferme, vendredi, aux 24 Heures du bâtiment, par les représentants de la **Fédération française du bâtiment (FFB)**, au palais des Congrès (Paris XVII e). Ils sont, en effet, vent debout contre le projet d'exclure pour 2018 du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) — permettant à des ménages améliorant l'isolation dans leur logement de bénéficier d'une aide financière — tous les travaux concernant les portes, fenêtres et volets. « Pas assez efficace », estime Michèle Pappalardo, la directrice de cabinet de Nicolas Hulot. Mais du côté de la FFB, on craint que l'exclusion de ces travaux du CITE ne « provoque un ralentissement brutal de l'activité, ce qui pourrait détruire jusqu'à 9 000 emplois dès 2018 ».

**Erwan Benezet**

## LE PARISIEN – 04/10/2017

### **16 Energie : l'Assemblée signe la fin de l'exploitation des hydrocarbures**



### **Les députés ont adopté la mesure-phare du premier projet de loi de Nicolas Hulot : l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures en France.**

Un baptême du feu dans un climat un peu... électrique. L'Assemblée nationale a voté dans la nuit de mardi à mercredi [l'article phare du projet de loi Hulot](#) sur la fin de la production d'hydrocarbures d'ici à 2040. Pour que l'article 1er soit validé, il a fallu attendre au-delà de 1 heure du matin, après des débats passionnés et parfois éloignés du « consensus » souhaité par le ministre à la Transition écologique.

Concrètement, une fois la procédure parlementaire achevée, il ne pourra plus être délivré de nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures, liquides ou gazeux. Quant aux concessions d'exploitation déjà accordées, elles ne seront pas renouvelées au-delà de 2040.

Après le Costa Rica, la France entend être pionnière à l'échelle mondiale, [même si sa décision semble symbolique au regard de sa production](#) : 815 000 tonnes de pétrole par an,



essentiellement dans les bassins parisiens et aquitains, [soit 1% de la consommation nationale](#). 1 500 emplois directs et 4 000 indirects découlent de cette activité.

« Le changement climatique ne connaît pas de frontières géographiques et ne peut pas supporter de clivages politiques », avait lancé Hulot à l'ouverture des débats, dans l'après-midi, car « on a très peu de temps pour inverser la tendance ». Le ministre s'est pourtant heurté à la mobilisation des Républicains, qui auraient souhaité des permis de recherche, et à celle de certains Insoumis et socialistes, qui souhaitaient que soit inscrit dans la loi un objectif de réduction de la consommation des énergies fossiles. Ce débat a été renvoyé à plus tard, dans le cadre de la programmation pluri-annuelle de l'énergie.

Nicolas Hulot a tenu son cap toute la soirée. Il n'a semblé désarçonné que lorsque le député Gabriel Serville, membre du groupe communiste, a dénoncé un « mépris pour la Guyane et les outre-mer en général » et un « fait du prince » au travers de ce texte. Hulot a affirmé qu'il agissait sans « aucun mépris » et appelé ces territoires à « se tourner vers les filières d'avenir ».

### **Une exception pour le bassin de Lacq**

L'Assemblée nationale a voté mardi soir une dérogation à la fin des hydrocarbures, pour permettre la poursuite de l'exploitation du soufre du bassin de Lacq (Pyrénées-Atlantiques). Dans ce gisement de gaz naturel découvert en 1951, dont l'exploitation a cessé en 2013, est toujours extrait de l'hydrogène sulfuré. Le groupe de chimie Arkema le transforme et l'exporte à plus de 90%, à destination des marchés du raffinage, de la pétrochimie, ou encore de l'alimentation animale.

Il s'agit par les amendements adoptés de permettre la poursuite de cette activité de chimie, employant quelque 750 personnes, pour laquelle des hydrocarbures sont co-produits. Ceux-ci devront être utilisés uniquement localement.

## **LE FIGARO – 04/10/2017**

### **17 Accro à la guerre des prix, Leclerc fustige une piste pour mieux rémunérer les agriculteurs**



Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le 27 septembre à l'Élysée

### **[Le distributeur refuse la hausse du seuil de revente à perte proposé par les États généraux de l'alimentation.](#)**

Fin très crispée du premier acte des [États généraux de l'alimentation](#) (EGA). Les présidents et coprésidents des sept ateliers du premier des deux chantiers de cette grande messe réclamée par Emmanuel Macron ont présenté mardi leurs conclusions au ministre de l'Agriculture [Stéphane Travert](#). Leur priorité: en finir avec la guerre des prix et assurer une meilleure rémunération aux agriculteurs



Après cinq semaines d'intenses échanges, les conclusions des deux ateliers consacrés au prix des produits agricoles et aux relations commerciales étaient très attendues. Selon nos informations, parmi les propositions défendues pour améliorer le revenu des agriculteurs figurent des incitations aux producteurs à se regrouper en organisation (OP), afin de mieux défendre leurs intérêts. Autre préconisation: la contractualisation basée sur une «inversion de la construction du prix», avec une formule faisant référence aux coûts de production des agriculteurs et à des indicateurs de marché. Bref, ne plus démarrer les négociations à partir du prix de revente visé par les distributeurs.

## **Arbitrage présidentiel**

Les rapporteurs chargés d'améliorer les relations commerciales et d'en finir avec la guerre des prix laminant les marges des distributeurs et des industriels ont, de leur côté, prôné un encadrement des promotions: pas plus de 34 % en moyenne du prix de vente, pas plus de 25 % des volumes vendus. Cette mesure fait presque l'unanimité, alors que cette année, 80 % de la croissance du marché alimentaire s'est faite par des articles en promo.

Dernière piste présentée: relever le seuil de revente à perte (SRP) de 12 à 17 %. Cette piste, débattue depuis le début des assises, est présentée comme un moyen de sortir de la guerre des prix. «84 % des gens étaient d'accord pour porter une proposition consensuelle sur ce sujet,» résume un coprésident d'un des ateliers.

Ces grandes lignes recueillies, elles seront arbitrées à l'Élysée, Emmanuel Macron intervenant sur le sujet autour du 11 octobre. Si les pistes de la construction «inversée» des prix et de la structuration des filières devraient être reprises, un doute plane encore sur le relèvement du SRP. Agitant le chiffon rouge d'un impact similaire sur les prix en rayons, [Michel-Édouard Leclerc](#), le patron de l'enseigne fondée par son père, a multiplié ces derniers jours les interventions médiatiques pour s'opposer à cette mesure, selon lui décidée «en marge» des États généraux. Cette salve a suscité l'ire des autres distributeurs et des géants de l'industrie. Et ce, d'autant que Leclerc a été partie prenante de ces discussions et qu'elles ont dès le début porté sur une hausse du fameux SRP.

La fronde de Leclerc a toutefois été suivie par l'UFC Que Choisir, qui craignait dès le début des EGA une hausse généralisée des prix. Selon les promoteurs de la mesure visant à assurer de meilleures marges, et donc par ricochet de mieux payer les éleveurs, la hausse du seuil de revente à perte ne se traduirait pourtant que par une hausse de 0,1 à 0,8 % en rayons. Loin, très loin, des 5 à 15 % évoqués par le chantage des prix les moins chers.

Quel que soit l'arbitrage du gouvernement, Leclerc, touché en plein cœur de sa stratégie du prix le plus bas, devrait toutefois se heurter à la nécessité reconnue par toute la filière alimentaire et le gouvernement de sortir de la guerre des prix, pénalisant tous les intervenants. «Si on ne prend pas des décisions réglementaires avant les négociations commerciales sur le SRP et la contractualisation inversée, on risque de tuer les États généraux», argumente ainsi un distributeur. Verdict dans huit jours.

[Olivia Déroyat](#)

**::: POLITIQUE**

**LE MONDE – 04/10/2017**

**18 Gérard Larcher : «Le Sénat incarne une opposition ouverte, diverse**

## **mais exigeante**»



### **Réélu à la présidence du Sénat, lundi, le sénateur Les Républicains se veut le porte-voix des territoires.**

A 68 ans, le sénateur (Les Républicains) des Yvelines a été réélu sans difficulté, lundi 2 octobre, président du Sénat et conserve le « plateau » qu'il détient depuis 2014, après l'avoir déjà occupé de 2008 à 2011. A la tête du seul contre-pouvoir institutionnel face à Emmanuel Macron, il entend défendre les intérêts des collectivités locales. En particulier sur la révision constitutionnelle.

### **La victoire de la droite aux élections sénatoriales du 24 septembre illustre-t-elle une forme de revanche de « l'ancien monde » face au « nouveau monde » qu'entend incarner Emmanuel Macron ?**

**Gérard Larcher** : Le seul « vrai monde » est celui des préoccupations quotidiennes des Français. C'est le lien avec le territoire. Les grands électeurs ont adressé un message. Ils ont élu une assemblée qui porte la voix des territoires, une voix différente de celles de l'exécutif et de l'Assemblée nationale.

### **Le résultat de ce scrutin marque-t-il un échec pour le président de la République ?**

Ce n'est pas un succès par rapport aux objectifs affichés par La République en marche, en juillet. Le verdict des urnes reflète l'état d'esprit des élus locaux qui ont exprimé une volonté de rééquilibrage des pouvoirs.

### **Quel type d'opposition entendez-vous incarner face à M. Macron ?**

Une opposition ouverte, diverse mais exigeante, qui ne dira jamais non par dogmatisme, ni oui par discipline de partis.

### **Les régions, les départements, les élus locaux, le Sénat... L'opposition à Emmanuel Macron est-elle désormais incarnée par les territoires ?**

J'ai le sentiment que l'exécutif a lancé l'acte premier de la recentralisation et de la reconcentration des pouvoirs, avec une dominante de Bercy dans les choix opérés. Dans ce contexte, le rôle du Sénat est de défendre la décentralisation et de porter la voix des élus locaux, les seuls confrontés aux préoccupations quotidiennes des Français.

### **Vous n'avez donc pas été satisfait par les premières annonces de Macron concernant les collectivités ?**

Comment le pourrais-je ? Les annonces gouvernementales de cet été concernant le gel des dotations, la diminution brutale du nombre des contrats aidés, n'allaient pas dans le sens de ce que nous avons entendu le 17 juillet, lors de la Conférence nationale des territoires. L'Etat avait promis respect et confiance aux élus locaux avant d'annoncer des coupes, sans concertation. Cette méthode brutale n'est pas convenable. Il aurait fallu installer un dialogue préalable.

Il y a une déconnexion avec les territoires. Les élus sont rincés et épuisés face aux réformes successives et à une conception jacobine du pouvoir. Les présidents des nouvelles régions ont l'impression que l'Etat leur a redonné des pouvoirs avant de les contraindre à une lente strangulation.

**N'y a-t-il pas un double discours de la droite, qui s'indigne aujourd'hui de la baisse des emplois aidés, alors qu'elle proposait leur suppression pure et simple ?**

Les emplois aidés ne sont ni le bien absolu ni le mal absolu. C'est un sujet sur lequel je peux approuver l'approche du premier ministre. Le problème, une nouvelle fois, c'est la méthode brutale utilisée par le gouvernement. J'aurais préféré que cette baisse du nombre de contrats aidés se réalise dans le cadre d'une transition progressive, au bénéfice notamment de la formation professionnelle.

**N'est-ce pas contradictoire de votre part de vous indigner des coupes budgétaires de l'actuel gouvernement, après avoir soutenu François Fillon, qui proposait lui-même 20 milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités ?**

Je ne dis pas que les collectivités ne doivent pas participer à l'effort de redressement du pays mais cela doit se faire dans le respect et dans le cadre d'un dialogue préalable et d'une décentralisation réelle.

**Demandez-vous à Emmanuel Macron des crédits supplémentaires pour les collectivités ?**

Je demande au président de la République de la stabilité et de la prévisibilité. Et je redemande à l'Etat une loi de programmation pluriannuelle des finances locales. Cela nous évitera les crispations récentes. Nous ferons également une contre-proposition pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Les collectivités doivent garder leur autonomie financière.

**Quelles nouvelles réformes entendez-vous mener pour moderniser le Sénat ?**

Nous avons déjà beaucoup réformé. Nous allons continuer à le faire. Mais pour la première fois, un sénateur ne pourra plus détenir un mandat d'exécutif local pour respecter la loi sur le non-cumul. Dans une institution qui procède des exécutifs locaux, c'est un changement en profondeur. Cela va nous obliger à trouver de nouvelles formes d'organisation pour conserver ce lien avec les territoires. Je souhaite également renforcer la mission de contrôle du Sénat sur l'action du gouvernement.

**Etes-vous d'accord avec François de Rugy qui propose de raccourcir les débats parlementaires en réduisant l'adoption des textes à un seul passage par l'Assemblée et le Sénat...**

Ce n'est pas possible. Une seule navette, c'est anticonstitutionnel. Je suis favorable à ce qu'on fasse la loi plus vite, en utilisant la procédure accélérée pour la plupart des textes et la procédure normale pour les textes plus sensibles, comme les sujets de société. Mais à condition que les sénateurs puissent jouer pleinement leur rôle, utiliser leur droit d'amendement, et que les commissions mixtes paritaires soient de vrais lieux de débat et de recherche de compromis, ce qui est aujourd'hui un point de désaccord avec le président de l'Assemblée nationale.

**Emmanuel Macron est attaqué sur son projet de budget pour 2018, accusé de favoriser les plus riches. Quelle lecture en faites vous ?**

Le sujet n'est pas de savoir s'il favorise les riches ou les pauvres. Le budget doit respecter les engagements pris : baisse des dépenses publiques et baisse de l'impôt, avec comme première priorité celle de renforcer la croissance. C'est la seule manière de lutter contre le chômage de masse. Le gouvernement doit évidemment rechercher à rendre ce budget le plus équitable possible.

## **La transformation de l'ISF en impôt sur l'immobilier est-elle une bonne chose ?**

L'ISF est un impôt complètement dépassé. L'exemple de la Suède démontre que la croissance a été aidée par la suppression d'un impôt comparable. Après, il y a un débat pour savoir si on réintroduit par cohérence certains biens de luxe, comme les yachts, les jets privés et les œuvres d'art. J'y suis personnellement favorable. Le gouvernement semble vouloir revenir dessus, l'ensemble sera plus cohérent.

## **Sur la loi antiterroriste, vous avez poussé au Sénat pour un allègement des mesures afin de préserver les libertés publiques, alors que vos collègues de droite à l'Assemblée ont pesé pour durcir la loi. Y a-t-il deux lignes différentes ?**

Effectivement, nous ne sommes pas sur la même ligne car nous avons au Sénat une responsabilité particulière concernant le respect des libertés individuelles et collectives. C'est la marque de cette assemblée. Nous sommes à la recherche permanente de l'équilibre entre renforcement de la sécurité et protection des libertés. Cette loi antiterroriste va assez loin sur la sécurité par rapport aux libertés. Il est toujours difficile de parler de ces choses-là alors que deux jeunes femmes se sont fait assassiner à Marseille [*dimanche 1<sup>er</sup> octobre*]. Mais attention aux textes de pulsion...

Le texte de l'Assemblée nationale n'est pas très différent du nôtre. Il reste toutefois des précisions à apporter, en particulier sur l'obligation de fournir les données de communication. Ce n'est pas seulement une ligne rouge pour nous. Il existe un risque sérieux d'inconstitutionnalité et de non-conformité à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

## **Laurent Wauquiez est actuellement le favori pour la présidence du parti Les Républicains. La droite sénatoriale a-t-elle une ligne différente de la sienne ?**

La droite sénatoriale est diverse. Elle est l'expression de sensibilités qui étaient présentes dès la création de l'UMP, et qui le sont encore. Je fais tout pour préserver l'unité de ma famille politique. Je veux qu'à l'intérieur la diversité soit reconnue, qu'on fasse jouer un rôle plus grand aux fédérations départementales. La majorité sénatoriale à laquelle j'appartiens a toujours été autonome des partis, quel que soit le président. Mais gardons-nous de tout procès d'intention.

## **Emmanuel Macron a besoin du vote d'une partie de la droite pour envisager de faire adopter sa révision constitutionnelle. Y êtes-vous favorable ?**

Il faut toujours modifier la Constitution avec précaution mais nous ne sommes pas fermés. Si nous sommes écoutés et entendus, nous avancerons. Mais s'il s'agit de faire un coup politique, c'est non ! La Constitution assure la stabilité du pays et permet de garder la démocratie vivante.

## **Etes-vous favorable à la réduction du nombre de parlementaires ?**

Nous n'y sommes pas opposés mais à certaines conditions. Si au Sénat, on prend le seul critère démographique, il y aura une sous-représentation des territoires. Pour réduire d'un tiers le nombre de sénateurs, une simulation montrait que 57 départements ne seraient plus représentés que par un seul sénateur. C'est inacceptable. On doit avoir un critère tempéré de démographie et de représentation des territoires pour le Sénat. J'ajoute qu'une révision constitutionnelle n'est pas nécessaire pour cela.

## **L'introduction d'une dose de proportionnelle est-elle une bonne idée ?**

70 % des sénateurs sont déjà élus à la proportionnelle. Là encore, ça relève d'une simple loi, pas d'une révision constitutionnelle. Pour ma part, je ne suis pas favorable à constitutionnaliser le mode de scrutin.

**Dans son projet de révision constitutionnelle, Emmanuel Macron envisage aussi le non-cumul des mandats dans le temps et la réduction du nombre d'élus locaux...**

Je n'y suis pas favorable. Dans les petites communes, la principale difficulté est de trouver des élus, pas de les remplacer. Nombre de maires restent par devoir et non pour durer. La difficulté de renouveler les maires ruraux est réelle. Par ailleurs, ce n'est pas le rôle de la Constitution de fixer le nombre d'élus dans un conseil municipal par exemple, mais d'une loi ordinaire.

**Vous n'êtes donc pas hostile a priori à une révision de la Constitution mais sans le volet électoral, c'est-à-dire la majeure partie du projet...**

La V<sup>e</sup> République a été pesée au trébuchet. D'autres sujets sont à l'étude notamment la suppression de la Cour de justice de la République, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, la présence des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel. Discutons.

**Le gouvernement envisage le référendum comme un moyen potentiel de contourner les deux assemblées pour faire passer sa révision constitutionnelle. Qu'en pensez-vous ?**

Tout cela est assez théorique pour le moment. Si on doit aller au Congrès, on ira. Je suis confiant dans le dialogue, dans le fait que le gouvernement sera raisonnable et qu'il ne tombera pas dans le populisme et la démagogie. Si tel devait être le cas, on s'exprimerait. Vous savez, je suis un homme totalement libre, je n'ai jamais été aussi libre de ma vie.

Propos recueillis par [Nicolas Chapuis](#), [Manon Rescan](#) et [Alexandre Lemarié](#)

**LA TRIBUNE – 04/10/2017**

## **19 Les Républicains menacent d'exclure ministres LREM et Constructifs**



Sont concernés le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu, mais aussi Edouard Philippe, Franck Riester et Thierry Solère

**Les Républicains font le ménage. Ils ont annoncé que d'ici une semaine, les ministres issus de leur parti et ayant rejoint la majorité présidentielle seraient exclus s'ils ne clarifiaient pas leur position. Le sort des Constructifs, ces députés dissidents, sera le même.**

Tic, tac, l'horloge tourne à droite. Les Républicains ont donné mardi huit jours aux ministres issus de leurs rangs et aux deux chefs de file des Constructifs de droite à l'Assemblée nationale pour "s'expliquer", **faute de quoi ils seront radiés** de leur parti d'origine.

Réunis en bureau politique, les dirigeants de LR ont ainsi accéléré le traitement de ce **dossier en suspens** depuis que quatre figures du parti, dont l'actuel Premier ministre Edouard Philippe, ont décidé de rejoindre le gouvernement d'Emmanuel Macron en mai-juin.

Aux cas des ministres, s'est ajouté, en juin celui de deux députés, Thierry Solère et Franck Riester, qui ont organisé une **scission à l'Assemblée nationale** en fondant un **groupe distinct** sous le label des *"Constructifs"*.

Le bureau politique s'était, une première fois, saisi du dossier en juillet pour donner l'occasion aux accusés de répondre devant une commission ad hoc composée d'anciens députés. *"Le bureau politique du 3 octobre 2017 a décidé que sans réponse de leur part d'ici huit jours, leur départ des Républicains serait acté"*, peut-on lire dans un communiqué, publié mardi soir.

LR précise que les dirigeants - une cinquantaine, selon un participant - se sont prononcés *"à l'unanimité"* pour cette solution.

Sont concernés le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu, mais aussi Edouard Philippe, Franck Riester et Thierry Solère.

Ce dernier a très vite réagi à l'annonce des Républicains. Sur RTL, le député a déploré: *"Sur la forme, ce qui est en train de se passer est assez grotesque (...) On a l'impression que c'est le Trocadéro II, c'est le rassemblement des mêmes qui étaient à la tribune aux côtés de François Fillon"*, faisant alors référence à une manifestation de soutien organisée pour le candidat de la droite, dans la tourmente durant la campagne présidentielle.

Thierry Solère a dressé une description au vitriol des dirigeants de son parti qui, selon lui, *"se radicalisent tous les jours un peu plus, qui veulent de toute évidence enfermer la droite dans ce qu'elle n'est pas historiquement"*.

Prié de dire s'il répondrait à la convocation de LR, il a répondu qu'il prendrait un *"café"* avec l'ex-député Jean Leonetti, membre de la commission chargée d'examiner le dossier des cinq réprouvés. *"Je trouve que c'est une attitude quelque part sectaire"*, a, quant à lui, réagi sur *Europe 1* le maire de Nice, Christian Estrosi, qui a exprimé des réserves lors du bureau politique.

### **Une exclusion essentiellement symbolique**

En revanche, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, n'est pas visé par la procédure d'exclusion puisqu'il a lui-même annoncé son départ et son inscription à La République en marche (LREM) d'Emmanuel Macron. *"Ce n'est jamais bon signe quand un parti se met à exclure"*, a réagi mardi, l'ex-candidat à la primaire de la droite, sur CNEWS. *"J'ai quitté LR depuis plusieurs mois car j'estime que mon parti s'est trahi lui-même en continuant de soutenir François Fillon (mis en examen lors de la campagne présidentielle-NDLR)."*

Si elle doit aboutir, l'exclusion des réprouvés sera essentiellement **symbolique** dans la mesure où la plupart d'entre eux ont d'ores et déjà pris leurs distances avec un parti auquel ils reprochent de dériver vers la droite la plus dure.

Thierry Solère a, par exemple, déclaré la semaine dernière à *Reuters* qu'il n'avait pas l'intention de renouveler son adhésion à LR en 2018.

### **"La faute à Wauquiez"**

Le cas de Gérard Darmanin est en revanche plus délicat puisque le ministre, qui fut un proche de Xavier Bertrand et un collaborateur de Nicolas Sarkozy, se disait encore la semaine dernière, *"membre du parti"* LR.



Il s'est attiré les foudres de sa famille d'origine par ses prises de position lors de séances publiques à l'Assemblée mais aussi par sa décision de figurer en position non éligible, lors des sénatoriales de septembre, sur une liste conduite par un socialiste rallié à Emmanuel Macron, dans le Nord.

Tous les bannis potentiels ont désigné un **adversaire principal** en la personne de **Laurent Wauquiez**, tenant d'une ligne droite et favori dans la course à la présidence du parti, qui se jouera en décembre.

A entendre le secrétaire général de LR, Bernard Accoyer, l'issue du processus ne fait désormais plus beaucoup de doutes. *"Nous acterons probablement dans huit jours leur départ"*, a jugé mercredi sur *RMC* celui qui assure l'intérim en attendant l'élection d'un président, en décembre. *"Il n'y a pas de drame là-dedans. Il ne s'agit pas de couper des têtes, il s'agit simplement de clarifier."*

## ::: INTERNATIONAL

L'OPINION – 04/10/2017

### **20 Référendum en Catalogne: une proclamation «à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine»**



Des dizaines de milliers de personnes ont défilé mardi dans les rues des villes de Catalogne

#### **Le roi Felipe VI d'Espagne a fustigé, lors d'une allocution télévisée, « l'attitude irresponsable » des dirigeants catalans**

La situation ne s'apaise pas en Espagne. Mardi 3 octobre, des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues des villes de Catalogne. Une grève générale avait été décrétée pour dénoncer les violences policières lors du référendum d'autodétermination. « Aujourd'hui, la société catalane est fracturée et traversée par un conflit », a regretté le roi Felipe VI d'Espagne lors d'une allocution télévisée.

Le chef de l'exécutif catalan persiste et signe. Mardi 3 octobre, Carles Puigdemont a déclaré à la BBC que la proclamation de l'indépendance de la Catalogne n'était « qu'une question de jours ». Le gouvernement catalan « va agir à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine », a-t-il ajouté. Interrogé sur l'éventualité d'une intervention de Madrid en vue de prendre le contrôle de la Catalogne, Carles Puigdemont a estimé qu'il s'agirait « d'une erreur » susceptible de « tout changer ».

Son intervention est exceptionnelle et solennelle. Mardi, le roi Felipe VI d'Espagne a déploré lors d'une allocution télévisée « l'attitude irresponsable » des dirigeants catalans. « Aujourd'hui, la société catalane est fracturée et traversée par un conflit », a regretté le souverain, accusant les dirigeants catalans d'avoir bafoué la démocratie. La couronne reste fermement attachée à la constitution espagnole et à la démocratie, a encore dit Felipe VI, rappelant que son rôle consiste à préserver « l'unité et la pérennité de l'Espagne. »

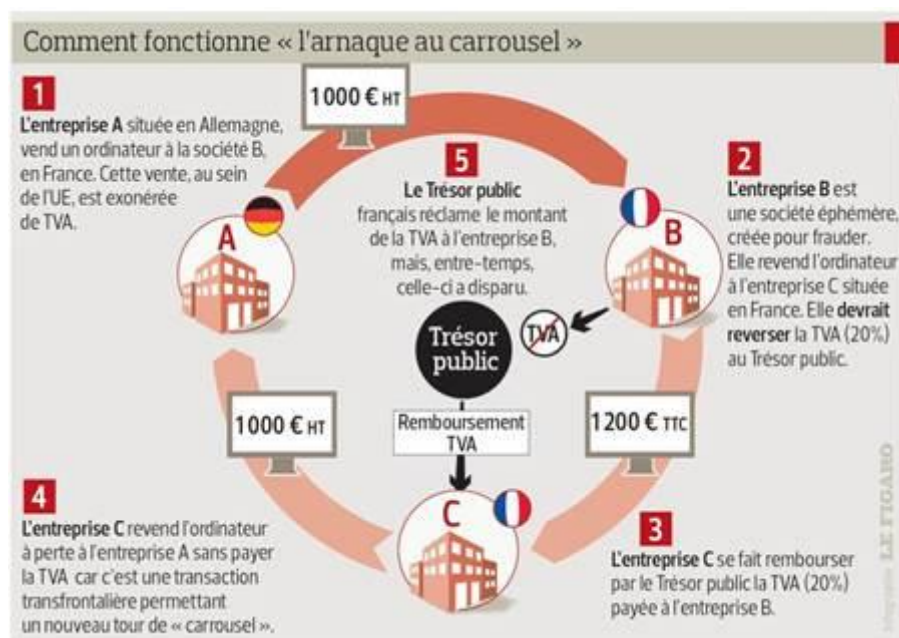
Grève générale. Des dizaines de milliers de personnes ont défilé mardi dans les rues des villes de Catalogne, où une grève générale avait été décrétée par les indépendantistes [pour dénoncer les violences policières](#). Les Catalans ont massivement répondu à l'appel à la grève générale, quand bien même les deux principales centrales syndicales espagnoles, l'UGT (Union générale des travailleurs) et les CCOO (Commissions ouvrières), avaient refusé de soutenir ce mouvement. À Barcelone, les stations de métro de Barcelone ont fermé leurs portes, des axes routiers ont été bloqués et de nombreux fonctionnaires catalans ont cessé le travail.

Si la grève a eu un effet variable sur les commerces, les supermarchés et les cafés de la capitale provinciale, la plupart des services contrôlés par l'exécutif catalan ont été perturbés. Les transports publics n'étaient assurés qu'à 40 % environ selon les médias. Les ouvriers du port de Barcelone ont également débrayé. La démonstration de force des indépendantistes n'a semble-t-il pas impressionné les autorités de Madrid, qui ont une nouvelle fois dénoncé l'attitude de l'exécutif catalan. « Je vois que le président Puigdemont a rempli les rues de ses partisans pour empêcher les gens d'obéir à la loi et de respecter la justice », a déclaré la vice-présidente du gouvernement espagnol, Soraya Saenz de Santamaria. Avant d'ajouter : « Nous sommes là pour défendre les droits et les libertés de tous les Espagnols qui ont été piétinés par le gouvernement régional ».

Dimanche, à l'issue du référendum d'autodétermination déclaré illégal par Madrid, il avait ouvert la voie à une proclamation d'indépendance, estimant que « les citoyens catalans (avaient) gagné le droit d'avoir un Etat indépendant sous la forme d'une république ». Selon le gouvernement catalan, environ 2,26 millions de Catalans ont voté lors du référendum, [soit une participation de près de 42,3 %, et 90 % d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'indépendance](#). Le référendum, boycotté par la majorité des adversaires de l'indépendance, a plongé l'Espagne dans sa plus grave crise institutionnelle depuis plusieurs décennies.

## LE FIGARO – 04/10/2017

### 21 L'Union européenne s'attaque à la fraude massive contre la TVA



**EXCLUSIF - Chaque année, 50 milliards d'euros échappent aux caisses des États.**

L'agenda fiscal européen est décidément chargé. Après la sous-taxation des multinationales du numérique, débattue le week-end dernier au sommet européen de Tallinn, place à la lutte contre la fraude à la TVA. Il y a urgence, au vu des montants. Les 28 États membres ont certes perçu

1035,3 milliards d'euros de recettes en 2015, tirées de cette taxe sur la valeur ajoutée, acquittée en bout de chaîne par le consommateur. Soit nettement plus que l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, la TVA étant de loin l'impôt le plus rentable pour les finances publiques. Pourtant, chaque année, un montant important s'évapore. Le rapport publié la semaine dernière par la Commission européenne l'évalue à 152,5 milliards en 2015. Pour environ 100 milliards, ces pertes proviennent de la corruption et des faillites d'entreprise. [Les quelque 50 milliards](#) restants relèvent de la seule fraude. «Un manque à gagner qui représente 100 euros par citoyen», déplore Pierre Moscovici, le commissaire aux affaires économiques et financières, en charge également de la fiscalité. C'est autant de moins pour financer les services publics, écoles, hôpitaux... doper l'investissement.» Sans compter que cette fraude tombe souvent aux mains du crime organisé et des organisations terroristes.

## Révolution copernicienne

Après avoir défini un plan d'action en avril dernier, Bruxelles présente, ce mercredi, une proposition qui vise à supprimer le mécanisme de fraude dit [du «carrousel»](#). Un procédé facilité par la constitution du marché unique, la suppression des frontières et des contrôles douaniers. Et fondé sur un régime transitoire instauré après le traité de Maastricht, toujours en vigueur vingt-cinq ans plus tard. La réforme que propose la Commission sur les transactions transfrontalières est une révolution copernicienne.

Dans le système actuel, lorsqu'un exportateur, par exemple allemand, vend une marchandise en France, il ne paie pas la TVA. C'est à l'entreprise du pays de destination, en l'occurrence française, qui achète le produit, de s'en acquitter auprès du fisc. «C'est là que se situe le risque de fraude, explicite Pierre Moscovici. Il suffit que cette entreprise ne déclare pas cette TVA et qu'elle l'empoche, avant de disparaître dans la nature.» Entre-temps, la marchandise aura été revendue à une autre entreprise française, qui, elle, pourra en toute légalité se faire rembourser auprès du fisc la TVA payée. L'arnaque du «carrousel», qui repose sur un délai légal de plusieurs mois entre le moment de la vente et l'obligation de payer la TVA, consiste à faire tourner fictivement ou réellement la marchandise plusieurs fois. Ce qui permet à chaque tour de siphonner l'argent public. L'imagination sans limite des fraudeurs produit une variété de montages. Et quand il s'agit de biens dématérialisés, le stratagème devient un jeu d'enfant. Cas emblématique: la fraude massive sur le marché européen des permis carbone a coûté, rien que pour la France, la bagatelle de 1,6 milliard d'euros en quelques mois.

La parade, proposée par la Commission, est de collecter la TVA dans le pays d'origine, au taux du pays de destination. À charge ensuite aux États de reverser le montant de la TVA. «L'idée est de faire fonctionner le régime de TVA européenne comme un marché domestique», résume un expert européen. Un système simple en apparence - à se demander pourquoi il n'a pas été mis sur la table plus tôt - qui nécessite une très bonne coopération entre États et devra s'appuyer sur des réseaux informatiques performants pour traiter le volume énorme de données.

## Unanimité requise

Autre innovation, pour faciliter la vie des entreprises, un guichet unique sera disponible dans leur propre langue et les procédures de déclaration aux administrations fiscales seront allégées. «Il existe déjà un guichet unique européen pour la TVA sur les prestations de service électronique. Par exemple, si on achète un morceau de musique sur iTunes, la TVA est due dans le pays de consommation», note l'expert européen. Au final, Bruxelles espère récupérer chaque année 41 milliards d'euros, dont 40 milliards sur la fraude.

Bruxelles veut aussi assouplir le cadre très rigide des taux de TVA. Selon les règles en vigueur, le taux standard doit être supérieur à 15 %. La fourchette oscille entre 17 % au Luxembourg et 27 % en Hongrie ou 20 % en France. Chaque État peut avoir deux taux réduits, au-dessus de 5 %, pour une liste limitée de produits. Tout changement doit obtenir l'aval des 28 États membres. «C'est ainsi que les chefs d'État ont dû discuter de la demande britannique d'appliquer un taux zéro aux protections hygiéniques», ironise l'expert européen, pour montrer l'absurdité du système. La

France bataille de son côté pour réduire la fiscalité sur les centres équestres. L'enjeu est de rendre ces taux plus flexibles. La proposition est attendue d'ici à novembre.

Au final, la refonte européenne de la TVA s'appuiera sur quatre textes, dont trois ont vocation à devenir des directives, donc à être traduites en droit national. À la condition d'obtenir l'unanimité des 28 États membres, 27 si c'est après la sortie effective de la Grande-Bretagne, fixée à mars 2019. Pierre Moscovici le reconnaît, la partie n'est pas gagnée, mais il vise une application d'ici à 2022.

**Anne Cheyvialle**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

